

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État désigne la directrice et le directeur des nouvelles entités en charge de la gestion des conflits et de la lutte contre le harcèlement au travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de prévention et de prise en charge des conflits au travail et du harcèlement, entré en vigueur le 1er octobre 2024, le Conseil d'État a procédé à la désignation de la directrice et du directeur des deux nouvelles entités indépendantes. Janique Popescu-Torchio dirigera l'Unité Investigation, tandis que Rachid Hussein sera responsable de l'Espace Écoute et médiation. Leur expertise, leur vision et leur expérience garantiront la bonne mise en place de cette réforme, essentielle pour la protection des collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud.

Janique Popescu-Torchio, 39 ans, est titulaire d'un bachelor et d'un master en droit. Après un stage et des engagements comme greffière ad hoc, elle obtient son brevet d'avocate en 2012 et rejoint DAS Protection juridique SA en tant qu'avocate. En 2014, elle fonde sa propre étude, où elle exerce jusqu'en 2022, avant d'intégrer la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Genève en tant que juriste. Parallèlement, elle est vice-présidente du Tribunal de Prud'hommes depuis 2016 et s'investit dans la formation juridique et le bénévolat. Elle entrera en fonction le 1er mai 2025.

Rachid Hussein, 40 ans, est titulaire d'un bachelor et d'un master en droit, ainsi que du brevet d'avocat et d'une certification de médiateur FSA. Après des expériences variées dans le domaine juridique et humanitaire, il a exercé en tant qu'avocat collaborateur puis associé à Lausanne. En 2020, il cofonde l'étude RH-Avocats et la société Aura Médiation. En 2021, il rejoint l'État de Vaud comme médiateur et investigateur avant d'intégrer l'Espace Écoute et médiation, où il occupe actuellement la fonction de médiateur et personne de confiance. Il a officiellement pris ses fonctions ce 1er mars.

Un nouveau dispositif en place depuis octobre 2024

Entré en vigueur le 1er octobre 2024, ce nouveau cadre, adopté par le Conseil d'État après consultation des syndicats et organisations du personnel, vise à mieux protéger les collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud face aux conflits professionnels,

au harcèlement et à toute forme d'atteinte à la personnalité dans le cadre du travail.

Près de 20 ans après la création du Groupe Impact, le Conseil d'État a lancé fin 2021 une refonte complète du dispositif pour l'adapter aux évolutions légales et sociétales. Les travaux menés en 2022 et 2023 ont mis en évidence la nécessité de repenser non seulement les processus de prise en charge des situations ainsi que les prestations à délivrer, mais aussi la structure organisationnelle en charge du dispositif ainsi que les missions. Cette réflexion a conduit à la mise en place de deux nouvelles entités distinctes et indépendantes : l'Espace Écoute et médiation et l'Unité Investigation.

Deux nouvelles entités aux missions complémentaires

L'Unité Investigation, dirigée par Mme Popescu-Torchio, est chargée de mener les enquêtes formelles en cas de suspicion de harcèlement psychologique ou sexuel. Cette entité rattachée administrativement à la Chancellerie d'État agit en toute indépendance.

L'Espace Écoute et médiation est quant à lui dédié à la prévention et à la gestion des conflits au travail. Placé sous la direction de M. Hussein, cet espace propose un accompagnement des collaboratrices et collaborateurs confrontés à des difficultés relationnelles. Il repose sur trois outils majeurs : la prestation de personnes de confiance, la médiation et l'analyse du climat de travail. Comme l'Unité Investigation, il agit en toute indépendance, il est en revanche, rattaché administrativement à la Direction générale des ressources humaines.

Une politique de prévention renforcée et une sensibilisation continue

Au-delà de la création de ces deux entités, la politique générale de prévention de l'État employeur repose aussi sur d'autres piliers non moins essentiels, avec qui le nouveau directeur et la nouvelle directrice collaboreront :

- Les membres des ressources humaines, en tant qu'interlocuteurs de proximité, conservent un rôle clé dans l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs.
- Les autorités d'engagement, qui ont la responsabilité d'assurer un climat de travail respectueux, inclusif et exempt de toute forme de harcèlement ou d'atteinte à la personnalité.
- La Direction générale des ressources humaines, qui développe et pilote la stratégie de prévention et de protection des collaborateurs et collaboratrices.

L'objectif de cette réforme est clair : garantir un environnement de travail respectueux, sans discrimination et protégeant efficacement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud contre toute forme de conflit ou d'atteinte à la personnalité.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 mars 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat
DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat